



La Ligue d'Escrime de l'Académie de Lyon Le Club d'Escrime de Fareins



14^{ème} CHALLENGE INTERNATIONAL RENE QUEYROUX VETERANS AUX 6 ARMES

29 et 30 avril 2017

Epreuves individuelles comptant pour le Circuit National Vétérans

- **Lieu : COMPLEXE SPORTIF « MONTRAY SPORTS »**
Chemin des Granges
01480 FAREINS
GPS : 46°00'29" N 4°46'14" E
- **Contacts téléphoniques pour les deux jours de la compétition**
Robert MURGUET : 06 88 65 20 44 - Yves CHABOUD : 06 24 25 39 67
- **Site Internet : www.challenge-international-rene-queyroux.org**
- **Mèl : challenge.rene.queyroux@gmail.com**
- **Horaires :**

SAMEDI 29 avril : FLEURET, SABRE ET PRE-TOURNOI EPEE HOMME

OUVERTURE DE LA SALLE : 09h30

Arme	Sexe	Catégories	Début Inscriptions	Scratch	Début Epreuve
Fleuret	Homme	"V1", "V2", "V3", "V4"	10h15	10h45	11h00
	Dame	"V1", "V2", "V3", "V4"	10h15	10h45	11h00
Sabre	Homme	"V1", "V2", "V3", "V4"	13h30	14h00	14h15
	Dame	"V1", "V2", "V3", "V4"	14h15	14h45	15h00
Epee pré-tournoi *	Homme	"V1", "V2", "V3"	15h15	15h45	16h00

* Sont exemptés du pré-tournoi, les 64 premiers V1 et V2 ainsi que les 32 premiers V3 du classement national, les V4 et les tireurs étrangers.

DIMANCHE 30 avril : EPEE

OUVERTURE DE LA SALLE : 07h00

Arme	Sexe	Catégories	Début Inscriptions	Scratch	Début Epreuve
Epée	Homme**	"V1", "V2", "V3", "V4"	7h45	8h15	8h30
	Dame	"V1", "V2", "V3", "V4"	8h30	8h45	9h15

** Sont concernés par l'épreuve du dimanche : les tireurs étrangers, les V4, les qualifiés à l'issue du pré-tournoi de la veille, les V1 et V2 classés dans les 64 premiers français, les V3 classés dans les 32 premiers français, et éventuellement les tireurs éliminés la veille qui seraient repêchés pour compléter les poules.

➤ Catégories d'âge :

V1 Tireurs nés entre le 1^{er} janvier 1968 et le 31 décembre 1977

V2 Tireurs nés entre le 1^{er} janvier 1958 et le 31 décembre 1967 (Cat. A FIE)

V3 Tireurs nés entre le 1^{er} janvier 1948 et le 31 décembre 1957 (Cat. B FIE)

V4 Tireurs nés en 1947 et avant (Cat. C FIE)

➤ Formule des épreuves de chaque épreuve :

La formule des épreuves est conforme au règlement des circuits nationaux de la FFE - Catégorie Vétérans

1. Généralités

- Femmes et hommes tirent séparément.
- Les catégories "V1", "V2", "V3" et "V4" sont mélangées, uniquement pour les tours de poules.
- Aucun éliminé à l'issue des tours de poules.
- Tableaux d'élimination directe par catégories séparées

2. Rappel des nouvelles règles pour le pré-tournoi à l'épée catégorie vétérans

- **Le samedi**, sont concernés par le pré-tournoi:

- Les tireurs V1 et V2 classés F.F.E. après la 64^{ème} place jusqu'aux non classés.
- Les tireurs V3 classés F.F.E. après la 32^{ème} place jusqu'aux non classés.

Formule : un tour de poules de 6 à 7 tireurs, catégories mélangées, suivi d'un tableau d'élimination directe par catégories séparées.

Dans chaque catégorie, les tireurs qui se classent dans le tableau de 8 sont qualifiés pour le dimanche.

La liste des tireurs "repêchables" pour la compétition du dimanche sera affichée à l'issue du pré-tournoi.

- **Le dimanche** sont concernés :

- Les tireurs qualifiés de la veille.
- Les tireurs V1 et V2 classés F.F.E. jusqu'à la 64^{ème} place.
- Les tireurs V3 classés F.F.E. jusqu'à la 32^{ème} place.
- Les tireurs V4 classés ou non F.F.E.
- Les tireurs étrangers.

- Eventuellement les tireurs repêchés pour compléter entièrement les poules constituées, pris dans l'ordre du classement après le tour de poules du pré-tournoi du samedi.

A noter que les tireurs "repêchables" devront confirmer leur présence à l'inscription le dimanche matin.

Formule: deux tours de poules, sans éliminés, suivis d'un tableau d'élimination directe par catégories séparées.

Il faut donc faire attention à regarder le classement national actualisé après le dernier circuit national pour déterminer si vous êtes concernés ou non par le pré-tournoi du samedi.

Le jeudi à l'issue de la clôture des engagements, la liste des tireurs concernés par le pré-tournoi du samedi après-midi et celle des tireurs accédant directement à la compétition du dimanche matin seront publiées sur [le site](#) du Challenge International René Queyroux ou sur [le portail](#) Engarde de la Commission vétérans.

➤ **Conditions d'engagement**

Licence FFE pour les tireurs licenciés dans un club français, licence nationale ou FIE pour les étrangers non licenciés dans un club français.

Equipement conforme aux normes de sécurité FFE (tenues aux normes FFE 350 Newtons et sous-cuirasses 800 Newtons)

➤ **Engagement :**

Montant de l'engagement

15 euros par arme

Pour les licenciés FFE, les Clubs devront engager leurs tireurs et leurs arbitres sur le site internet de la FFE en utilisant

[Extranet de la FFE](#)

Les tireurs étrangers pourront s'inscrire sur le site du Challenge International René QUEYROUX

[Inscriptions](#)

Les inscriptions devront être enregistrées ou reçues au plus tard le

Mercredi 26 avril 2017 avant minuit (23h59)

En cas d'inscription hors délais, le montant de l'engagement sera équivalent au maximum à 5 fois le montant de base par arme.

En cas de problèmes, veuillez joindre la Ligue d'Escrime de l'Académie de Lyon

Téléphone : 04 78 75 36 37

En cas d'absence d'un tireur d'un club engagé à l'épreuve, les responsables du club ou à défaut les autres tireurs présents doivent s'acquitter des frais d'engagement correspondant à la totalité des tireurs engagés par le club, sous peine de se voir exclure de la compétition.

Dans le cas où tous les tireurs engagés sont absents, le droit pour le club de participer à la prochaine compétition fédérale est conditionné par la justification du paiement des droits d'engagement entre les mains du club organisateur. (Décision du CD FFE du 29/03/2008)

➤ **Arbitrage :**

Conformément au règlement sportif 2017, sont autorisés à arbitrer les arbitres au moins en formation régionale, soit ils se limitent à leur rôle d'arbitre et ils sont appelés "arbitre-dédié", soit ils cumulent une activité d'arbitre et de tireur, ils sont alors appelés "tireur-volontaire".

Les clubs qui engagent plus de trois tireurs sont tenus de présenter un arbitre au pointage.

Ces arbitres, dédiés ou tireurs volontaires, n'appartiennent pas obligatoirement au club concerné, ni à sa ligue, ni même à sa zone.

Leur déplacement et leur hébergement sont à la charge du club qui le présente.

L'indemnité de l'arbitre dédié est à la charge de l'organisateur selon la stricte application des barèmes fédéraux.

Le tireur-volontaire devra s'acquitter de son droit d'engagement. Il n'aura pas d'indemnité mais recevra un ticket repas et sera remboursé de son droit d'engagement à la fin de l'épreuve.

➤ **Couverture médicale :**

Un médecin sera présent les deux jours de la compétition et le dimanche des élèves de l'école d'Ostéopathie ISOstéo d'Ecully seront également présents.

➤ **Consultation des résultats :**

Les résultats seront communiqués pour publication à l'issue de la compétition à la Fédération Française d'Escrime et seront accessibles sur [le site](#) du Challenge International René Queyroux et sur [le portail](#) Engarde de la Commission Vétérans.

➤ **Récompenses :**

Au minimum, les quatre premiers de chaque catégorie seront récompensés et, à l'occasion de cette compétition, des trophées seront mis en jeu pour chaque arme.

1. Modalités d'attribution des trophées René Queyroux et Roger Barbas

Chaque trophée sera remis à la meilleure équipe de club composée du meilleur "V1", "V2" et "V3" ou "V4".

Pour effectuer ce classement par club, chaque tireur sera affecté d'un nombre de points égal à la place qu'il aura obtenue et pour chaque club on fera la somme des points obtenus par les meilleurs "V1", "V2" et "V3" ou "V4" de ce club. Le Trophée René Queyroux ou Roger Barbas sera remis au club dont l'équipe aura obtenu le moins de points.

En cas d'égalité, ce trophée sera remis au Club de l'équipe ayant le V3 ou V4 le mieux classé. Celui-ci sera définitivement acquis par le Club l'ayant remporté le plus de fois en 5 ans.

En cas d'égalité, au-delà de cette période, celui-ci sera définitivement acquis par le club l'ayant remporté le plus grand nombre de fois.

Nota : Un trophée ne pourra être attribué que si au moins deux clubs remplissent les conditions pour participer à l'attribution de celui-ci.

Modalités d'attribution des autres trophées :

Dans chaque arme, un trophée sera remis au vainqueur "V1" ou "V2 » ou « V3» ou "V4" ayant le meilleur indice (TD-TR) sur le tableau d'élimination directe. En cas d'égalité on prendra le meilleur indice (TD/TR). Les trophées seront attribués définitivement au tireur l'ayant remporté le plus grand nombre de fois sur une période de 5 ans.

En cas d'égalité, au-delà de cette période, celui-ci sera définitivement acquis par le tireur l'ayant remporté le plus grand nombre de fois.

2. Trophées mis en jeu :

- A l'Épée

Chez les hommes, le troisième trophée René QUEYROUX est mis en jeu pour la quatrième année.

Chez les dames, le troisième trophée Roger BARBAS est mis en jeu pour la quatrième année.

- Au Fleuret

Chez les hommes, le deuxième trophée Guy CAMILLERI est mis en jeu pour la cinquième année.

Chez les dames, le second trophée Pierre PETRIER est mis en jeu pour la septième année.

- Au Sabre

Chez les hommes, le deuxième trophée Bernard MOREL est mis en jeu pour la deuxième année.

Chez les dames, le troisième trophée Jean LAROYENNE est mis en jeu pour la première année.

➤ **Directoire Technique :**

Un directoire technique composé de trois membres sera désigné au début de la compétition conformément au règlement fédéral et sera chargé de trancher tout litige ou contestation émis pendant le déroulement de l'épreuve.

➤ **Responsabilité :**

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de perte et/ou de vol de matériel, équipements, valeurs appartenant aux tireurs ou aux accompagnateurs.

➤ **Stands :**

Différents stands seront présents dont le stand [Escrime Diffusion](#) et le stand [Domaine Striffling](#)

➤ **Buvette :**

Une buvette fonctionnera tout au long du week-end.

➤ **Mâchon :**

A la fin de chacune des deux journées et après la remise des récompenses, un mâchon sera offert aux tireurs, accompagnateurs, invités et bénévoles pour les remercier de leur participation.

➤ **Repas “ Challenge Queyroux ” :**

Le samedi soir, notre partenaire “ **Le Petit Port** ” à Fareins, vous propose un repas à un tarif compétitif. Pour participer à ce repas et connaître les modalités d’inscription, vous connecter sur le site du Challenge René Queyroux.

Réservation repas

Clôture des inscriptions jeudi 27 avril



➤ **Navettes :**

Des navettes entre les hôtels, la gare et le lieu de la compétition pourront être envisagées par les organisateurs en fonction du nombre de tireurs venant en train et souhaitant bénéficier d’une navette.

Réservation navette

Aucune navette n’est envisagée le vendredi soir

➤ **Hébergement :**

Pour ceux qui le souhaiteraient, possibilités d’hébergement dans l’Ain à proximité de **FAREINS**

E - **Hôtel Kyriad Villefranche sur Saône**
146, Rue de la sous-préfecture
69400 Villefranche-sur-Saône
Contact : villefranchesursaone@kyriad.fr
Tél : (+33) 04 74 62 01 04



4.8 km

B - **Hôtel Campanile Villefranche sur Saône**
210, Rue Georges Mangin
69400 Villefranche-sur-Saône
Contact : villefranchesursaone@campanile.fr
Tél : (+33) 04 74 68 07 58

3.4 km

C - **Hôtel Ibis Lyon Villefranche sur Saône**
94, Allée de Riottier
69400 Villefranche-sur-Saône
Tél : (+33) 04 74 68 22 23

4.6 km

